étudiées s'il avait été convoqué avant Noël ou plus tôt au cours du présent mois. Le reproche que j'adresse au Gouvernement en ce moment, c'est celui de n'avoir pas convoqué plus tôt le Parlement. L'ouverture de la session n'ayant pas eu lieu plus tôt, nous voici dans l'obligation d'étudier maintenant l'union avec Terre-Neuve. C'est pour notre pays, un événement de la plus haute importance que la création d'une nouvelle province. Dès 1867, les auteurs de la Confédération ont fait ce rêve qui est sur le point de se réaliser en 1949, sous forme de la constitution d'une dixième province.

Avant de reprendre mon siège, je répète que l'interruption du débat sur l'Adresse nous répugne. On aurait pu éviter la chose en convoquant le Parlement plus tôt. Toutefois, puisque la convocation n'a pas eu lieu avant, que nous devons régler cette importante question et donner au parlement britannique tout le temps voulu pour l'étudier d'une manière ordonnée, nous allons appuyer le projet de résolution ainsi modifié.

M. Roland Beaudry (Saint-Jacques): Pour faire écho aux paroles de l'honorable député de Rosetown-Biggar, j'aimerais demander à l'honorable député de Carleton (M. Drew) si, lorsqu'il préconisait tout à l'heure une convocation plus hâtive des Chambres, il entendait le temps où le leader de l'opposition ne pouvait encore siéger en cette enceinte?

M. Graydon: Cette observation ne fera pas la renommée de son auteur.

M. J. G. Diefenbaker (Lake-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté les explications du premier ministre (M. St-Laurent) et les arguments du chef de la C.C.F. (M. Coldwell). Comme l'honorable député, j'estime qu'il faudrait tout faire en vue d'examiner au plus tôt la résolution concernant l'admission de Terre-Neuve dans la Confédération. Comme lui, je suis d'avis que cet événement marquera une avance dans l'étape finale de la destinée de notre dominion. Sur ce point, nos vues se rencontrent, mais ni lui ni le Gouvernement n'ont réfuté le reste de la thèse du chef de l'opposition (M. Drew) qui soutient que le gouvernement canadien doit d'abord et avant tout gagner la confiance de la Chambre des communes.

La résolution représente un vieux truc qui n'a rien de neuf. On aurait pu convoquer le Parlement trois semaines plus tôt, même avant les élections complémentaires. La question aurait alors pu se régler (Exclamations) Comme je n'ai pas saisi ces observations, je ne tenterai pas d'y répondre. Ce qui fut bien intéressant, ce fut d'entendre les interrupteurs d'en face quand mon chef a dit que la discussion sur l'Adresse en ré-

ponse au discours du trône pourrait se terminer en une semaine. On a ri de cette affirmation; on s'est moqué.

Une voix: Sûrement.

M. Diefenbaker: Selon le chef de la C.C.F., le débat se poursuivra pendant trois ou six semaines. Comme on prévoit la tenue prochaine d'élections générales, je ne doute pas que le débat dure longtemps. S'il en est ainsi, le premier ministre est à blâmer de ne pas avoir convoqué le Parlement assez tôt pour qu'il tranche la question.

M. McIlraith: Même sans chef de l'opposition?

M. Graydon: Vous n'avez pas fini de l'entendre.

M. Diefenbaker: Pendant la guerre, nous de l'opposition avons constamment collaboré avec le Gouvernement. (Exclamations.)

Une voix: Expliquez-vous.

M. Diefenbaker: Les paroles de l'honorable député de Carleton à ce sujet portaient sur notre effort de guerre. Au cours des hostilités, on a empiété sur les prérogatives, sur la liberté du Parlement. Or nous de l'opposition entendons que cette pratique cesse en temps de paix. La population veut, avant tout, voir restituer au Parlement son prestige des années d'avant-guerre. Elle tient à ce que le Parlement secoue sa léthargie et cesse de tolérer chez nous l'administration bureaucratique.

Ils demandent qu'on remette entre les mains des délégués du peuple le droit de sauvegarder les droits dont jouit la population et de représenter toute la population du pays. Je félicite mon très honorable ami d'être devenu premier ministre, mais j'affirme qu'en sa qualité de premier ministre, il a le devoir, vu le remaniement ministériel et l'addition au cabinet de nouveaux membres, de demander un vote de confiance à la première occasion, ce qui permettrait aux honorables députés de régler la question une fois pour toutes. Je ne tiens pas à pousser trop loin la critique... (Exclamations) "Trop loin", ai-je dit. Mon très honorable collègue me permettra néanmoins de lui signaler que depuis deux jours le Gouvernement tergiverse, se montre désuni, ne sait où il va sauf vers des élections! Nous avons le droit de savoir si mon très honorable collègue et ses associés jouissent de la confiance de la Chambre. Les Canadiens tiennent à ce que leurs représentants aient l'occasion de signifier au Gouvernement que sa politique fiscale est défectueuse, que l'impôt sur le revenu qu'il prélève est injuste. Je parle en ce moment au nom des cultivateurs. Le Gouvernement prétend jouir de la confiance du peuple. Les